

# Mon AVI

Prise en charge  
financière

**pour  
demande  
de visa  
étudiant**

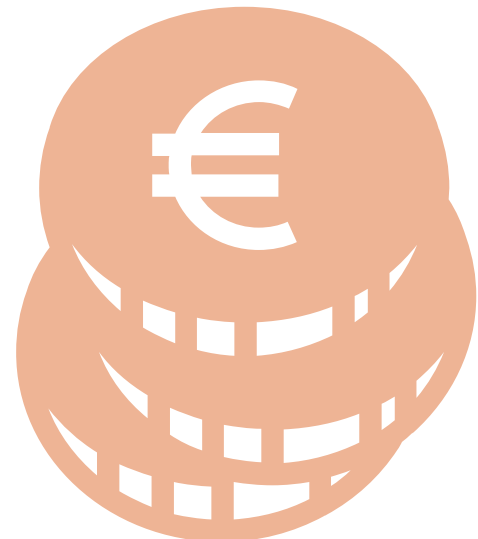


**SENFRENCE**

**GUIDE  
2026**

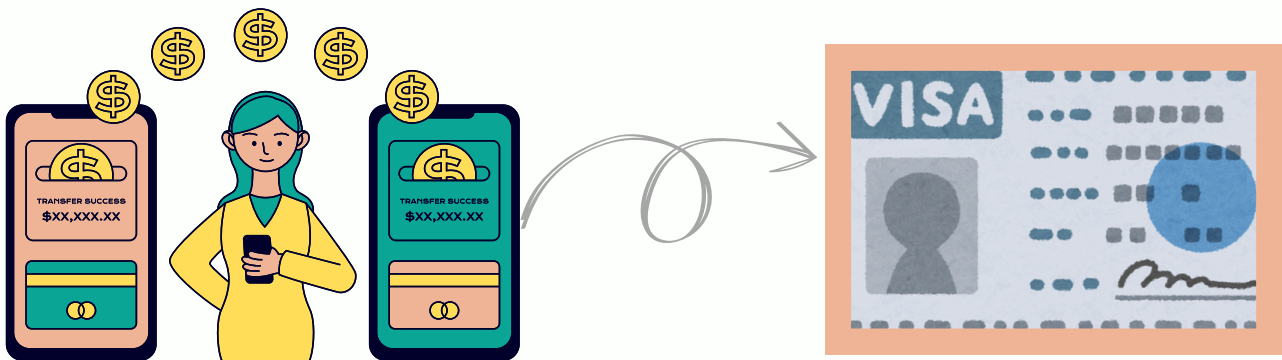
# SOMMAIRE

- Pourquoi l'AVI?
- Documents à fournir
- Plateforme en ligne
- Vérifier l'AVI
- FAQ



# Pourquoi ai-je besoin d'une **AVI** ?

L'**attestation de virement irrévocable** (AVI) permet aux services consulaires de ton pays d'origine de constater que tu as **les ressources nécessaires** pour financer ton séjour d'études à l'étranger.



En tant qu'**étudiant international** ayant obtenu une préinscription dans un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger, tu dois prouver que tu possèdes les ressources nécessaires pour l'année universitaire à venir.

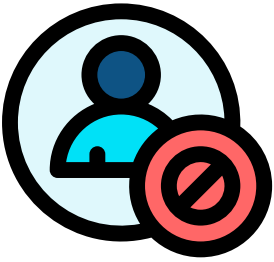
L'objectif du **compte bloqué** est de prouver que tu disposes de ressources financières suffisantes.

L'attestation avec **code QR et identifiant unique** renforce ton dossier de demande de visa étudiant.



Dépôt de  
la caution

Compte bloqué  
en France



## Demande de visa

D'abord, il te faut procéder au dépôt de ta caution sur un compte local.

Ensuite, ta caution est transférée en France sur ton compte bloqué.

Enfin, ton AVI est éditée et mise à disposition.



## Arrivée & installation

Une fois arrivé(e) à destination, tu reçois la totalité de ta caution par versements mensuels.

En tant qu'étudiant(e) SENFRANCE, trouve un boulot chez l'un de nos partenaires et reçois ton salaire sur le compte de ton choix.

Compte  
pour études

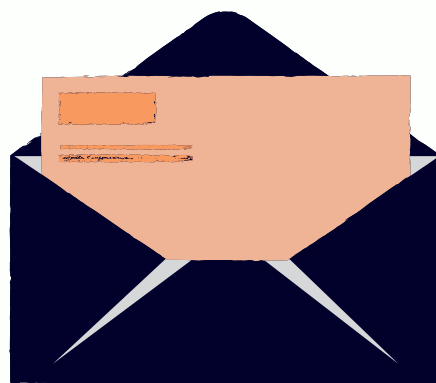
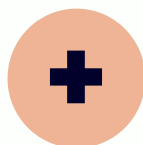


Job  
étudiant



# Documents à fournir

Afin d'éditer une attestation de virement irrévocable pour ta demande de visa étudiant, il nous faut ouvrir un compte bloqué pour études à ton nom en France. Nous avons besoin de ton passeport et de ta lettre d'admission.



# Plateforme en ligne

Chez SENFRANCE, nous prenons l'engagement de rendre le processus accessible et pratique non seulement pour les étudiants, mais aussi pour les parents/proches qui peuvent créer un compte et suivre une demande.



Créez un compte sur notre plateforme **a**

Initiez une demande sur votre espace personnel **b**

Téléversez votre passeport et votre lettre d'admission **c**

Signez votre contrat de service **d**

Téléversez la preuve du dépôt de la caution **e**

Recevez votre attestation sur votre espace personnel **f**



## Dépôt de la caution & paiement des frais:

Tu as deux options. Tu peux déposer le montant de ta caution bancaire sur un compte SENFRANCE local ou directement sur ton "compte bloqué" en France.

## Fonds bloqués et délivrance de l'AVI:

Une fois les fonds reçus et cantonnés en sécurité par nos services, l'Attestation de Virement Irrévocable t'est délivrée. C'est le document qu'il te faut pour tes démarches.

## Fonds débloqués ou caution remboursée\*:

Tes virements mensuels sont programmés après ton arrivée en France. Si ta demande de visa est rejetée, peu importe le motif, nous te remboursons la caution. \*remboursement hors frais de cautionnement

Notez bien que les frais de cautionnement vous sont remboursés en cas de refus de visa pour motif n°2 : *Vous n'avez pas fourni la preuve que vous disposez de ressources suffisantes pour couvrir les frais de toute nature, durant le séjour en France, ou vous n'êtes pas en mesure d'acquérir légalement ces moyens.*

# Vérificateur

**Vous pouvez vérifier l'authenticité de nos documents en utilisant le lien ci-après :**

[www.senfrance.fr/verificateur](http://www.senfrance.fr/verificateur)

**et en saisissant le code identifiant attribué à l'étudiant(e).**

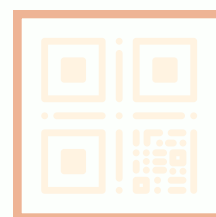
**Vous pouvez aussi suivre le schéma ci-dessous :**

1



Vous avez une attestation délivrée par notre société, il vous est possible d'en vérifier l'authenticité

2



Assurez-vous de la présence du code QR édité par nos services.

3



À l'aide d'un appareil photo de smartphone ou d'un logiciel prévu à cet effet, FLASHEZ le code QR.

4



Vous êtes redirigé(e) vers une plateforme où vous trouverez les informations relatives à l'attestation

# FAQ

## 1/ Qu'est-ce que l'AVI ?

L'attestation de virement irrévocable (AVI) est un document qui fait office de « caution bancaire ». C'est une preuve de votre capacité financière délivrée par une banque ou une société spécialisée dans la mobilité internationale en partenariat avec une institution financière.

## 2/ Comment fonctionne l'AVI ?

L'étudiant(e) – qui se trouve encore dans son pays d'origine – nous confie la somme correspondant au coût de ses études à l'étranger. Nous procédons au dépôt de la caution sur un compte bloqué ouvert en France à son nom. La somme ainsi bloquée lui sera restituée mensuellement une fois qu'il/elle aura obtenu son visa et sera arrivé(e) à destination pour la poursuite de ses études. La caution en entier lui sera versée en douze (12) mensualités ou moins.

## 3/ À quoi sert l'AVI ?

L'AVI vous permet de justifier vos ressources financières auprès des services consulaires présents dans votre pays d'origine et donc de satisfaire à l'une des exigences de votre demande de visa étudiant. L'attestation authentifiée par un identifiant unique et un code QR permet aux services consulaires de s'assurer que vous recevrez les fonds bloqués, une fois que vous serez arrivé(e) à destination pour la poursuite de vos études.

## 4/ Quelle est la composition de l'AVI ?

L'AVI est composée d'une lettre d'attestation, d'informations relatives à la société SENFRANCE, d'un guide d'utilisation du vérificateur de SENFRANCE et d'un relevé du compte bloqué de l'étudiant(e). Chaque AVI est authentifiée par un identifiant unique et un code QR à des fins de vérification.

### **5/ Qui peut demander une AVI chez SENFRANCE ?**

L'étudiant(e) engagé(e) dans un projet d'études en mobilité peut demander une AVI pour justifier ses ressources financières. Un parent/proche peut aussi procéder au paiement pour son enfant. Sur la plateforme en ligne, un compte « parent » doté de toutes les fonctionnalités nécessaires est prévu à cet effet.

### **6/ Quels sont les avantages de l'AVI ?**

Notez que, pour les demandes de visa, les dossiers avec AVI sont traités en priorité. En engageant les services d'une société spécialisée dans la mobilité internationale, vous prouvez votre bonne foi aux services consulaires ainsi que votre capacité financière.

### **7/ Quel est le coût de l'AVI ?**

L'AVI vous coûtera 750 €, si un parent/proche effectue le versement de la caution et le paiement des frais en France ou en Europe. Si vous effectuez ces transactions depuis un pays hors UE, le prix sera différent. Veuillez vous référer à la grille de prix mise à disposition par nos agents présents au bureau SENFRANCE de votre pays d'origine ou directement sur la plateforme en ligne.

### **8/ Comment obtenir une AVI chez SENFRANCE ?**

Pour éditer une AVI, nous avons besoin des éléments suivants : le passeport de l'étudiant(e), sa lettre d'admission, la signature du contrat de service, la preuve du dépôt de la caution et le paiement des frais.

### **9/ Pourrai-je demander une AVI, si je n'ai pas encore de passeport ou de lettre d'admission ?**

Si vous n'avez pas encore de passeport ou de lettre d'admission, vous pourrez initier une demande d'AVI, mais vous devrez verser la pièce manquante dès que vous en aurez la possibilité. Votre AVI ne sera éditée qu'à la réception de tous les éléments.

### **10/ En combien de temps mon AVI est-elle disponible ?**

Votre AVI est disponible au plus tard 48h après que vous avez satisfait à toutes les conditions : téléversement de vos documents sur la plateforme, signature de votre contrat, dépôt des fonds de la caution et paiement des frais de service. La rapidité du traitement dépend donc de votre capacité à présenter un dossier complet.

### **11/ Puis-je faire la procédure à distance et obtenir mon AVI en ligne ?**

Si vous le souhaitez, vous pourrez tout à fait initier une demande et la suivre jusqu'au bout sans rencontrer un seul agent ou représentant de SENFRANCE. Notre plateforme a été pensée pour faciliter les démarches liées à votre projet d'études. Vous avez un espace personnel pour téléverser vos documents et signer votre contrat avec nous. La mise à disposition de votre AVI sur ce même espace personnel est effective 48h au plus tard après le dépôt de la caution et le paiement des frais de service.

### **12/ Comment être sûr(e) que l'AVI que j'ai en ma possession est authentique ?**

Nous avons mis en place un système de vérification de l'AVI simple et efficace. Sur chaque document édité, vous trouverez un identifiant unique et un code QR. Un vérificateur est mis à la disposition du public sur notre plateforme en ligne pour authentifier l'AVI. Par ailleurs, il est possible que vous ayez obtenu votre AVI chez l'un de nos partenaires certifiés. Quoiqu'il en soit, veuillez utiliser le vérificateur en ligne afin d'éviter toute méprise.

### **13/ Que se passe-t-il après l'obtention de mon visa étudiant ?**

Vous versez un scan ou une photo lisible de votre visa étudiant sur votre espace personnel. Puis une fois arrivé(e) à destination, vous nous faites parvenir un justificatif de domicile, et nous mettons en place votre échéancier de versements. Vous recevrez des versements mensuels jusqu'à la restitution de la totalité de votre caution dans un délai qui n'excédera pas douze (12) mois.

## 14/ Que se passera-t-il si, à la fin de la procédure, ma demande de visa est refusée ?

La caution vous sera remboursée dans tous les cas, si votre demande de visa étudiant est refusée. Quant aux frais de service, ils vous seront remboursés, si et seulement si votre demande de visa est refusée pour motif n°2 : « Vous n'avez pas fourni la preuve que vous disposez de ressources suffisantes pour couvrir les frais de toute nature, durant le séjour en France, ou vous n'êtes pas en mesure d'acquérir légalement ces moyens. »

## 15/ Puis-je faire plus d'une demande de visa avec la même AVI ?

Il peut arriver que votre demande de visa soit refusée pour plusieurs raisons. Il n'est pas rare dans ces cas-là que l'étudiant veuille faire une nouvelle demande pour la même rentrée ou pour la rentrée suivante. Notez que vous avez le droit de garder votre caution sur votre compte bloqué et de faire une nouvelle demande de visa avec la même AVI, tant que celle-ci reste valide. Vous ne paierez pas de frais supplémentaires.

## 16/ Puis-je utiliser mon compte bloqué comme un compte de paiement ?

Votre compte bloqué pourra vous servir de compte de paiement, seulement après l'obtention de votre visa et votre arrivée à destination. En tant qu'étudiant(e) SENFRANCE, vous pourrez postuler un job étudiant chez nos partenaires, puis recevoir votre salaire et dépenser l'argent disponible sur votre carte de débit.



**15 quai des Chartrons,  
33000 Bordeaux**

# ***PARTENAIRE DES ÉTUDIANTS***



Avec **SENFRENCE**, finis les problèmes  
de prise en charge !